



Obtenir le label

Chaque AME devra mettre en place des actions citoyennes structurantes pour préparer la bonne gestion de l'espace délimité, notamment :

- Identifier une entité (association, services de l'Etat, réserve naturelle, etc.) qui pourra assister l'enseignant dans la mise en place du projet (rôle de référent) ;
- Réaliser un état écologique de référence de la zone choisie impliquant les enfants et des spécialistes ;
- Mettre en place un conseil de la mer des enfants pour discuter des actions futures ;
- Développer des liens avec les élus, les professionnels de la mer et les porteurs de savoirs locaux.

Les enfants des différentes AME pourront communiquer entre eux et avec les autres jeunes gestionnaires des AME existantes aux Marquises pour partager leurs expériences. Ils pourront également nouer des relations privilégiées avec des gestionnaires d'aires marines protégées déjà en place.

Contacts

à l'Agence des aires marines protégées

Agnès Poiret, responsable de la communication :
agnes.poiret@aires-marines.fr

François Morisseau, en charge du déploiement opérationnel des AME :
francois.morisseau@aires-marines.fr



Gouvernement de
la Polynésie française

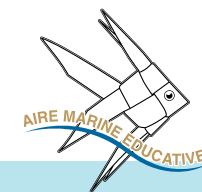
Août 2016 - Crédits photos : N. Job - P. Erhel - P. Riboulon/Mayotte découverte, A. Poiret/Agence des aires marines protégées - Réalisation : Agence des aires marines protégées

AIRES MARINES ÉDUCATIVES



Des élèves qui connaissent
et protègent la mer

Les aires marines éducatives : des élèves qui connaissent et protègent la mer



Une « aire marine éducative » est une zone maritime littorale de petite taille gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire suivant des principes définis par une charte. Elle constitue un projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de protection du milieu marin. L'école est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale impliquant la commune concernée, mais aussi des associations d'usagers ou environnementales.



Le concept est né en 2012, aux Marquises, après que des élèves de l'école de Vaitahu aient exprimé leur souhait de s'occuper d'une zone marine en face de leur école.

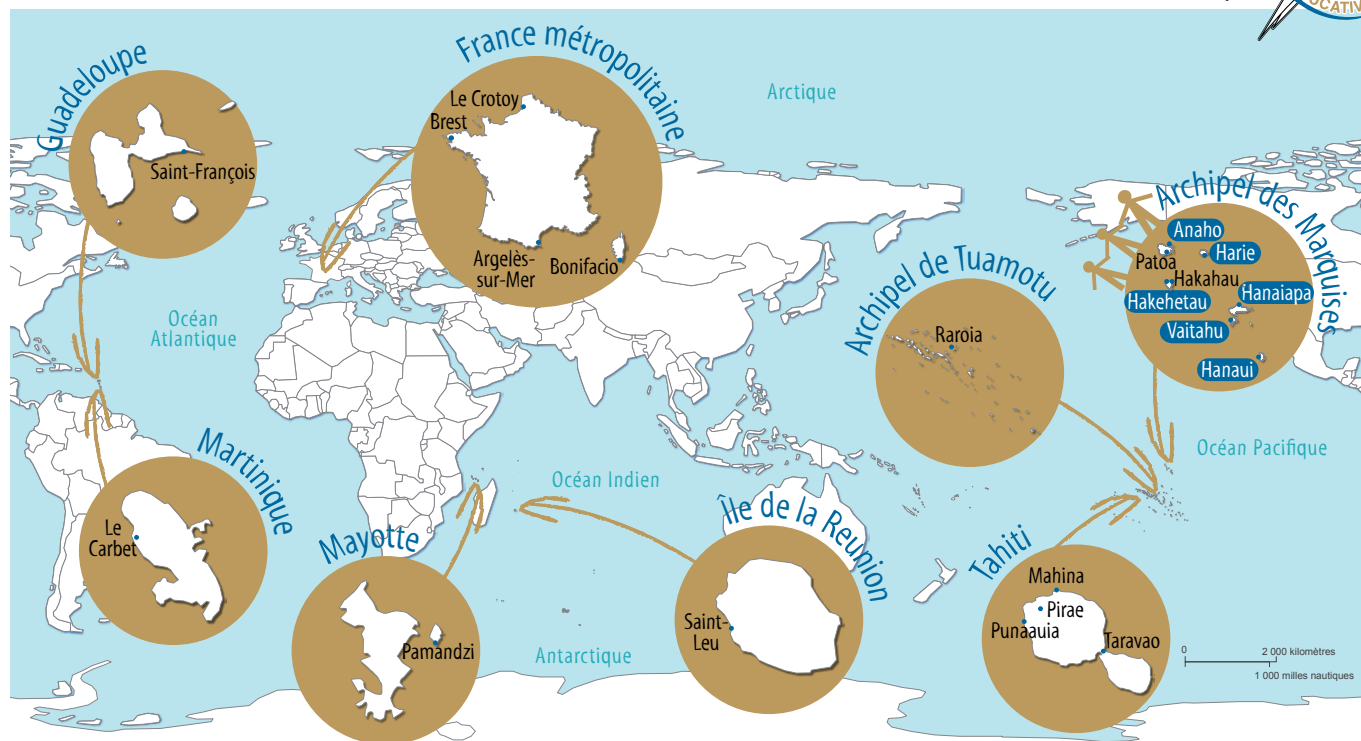
La Polynésie française et les partenaires initiateurs¹ ont depuis structuré le concept pour en faire un label « Aire marine éducative » (AME).

Afin de consolider la démarche, un réseau pilote de six AME (baptisé « Pukatai » signifiant corail en marquisien) a été initié en 2014 dans l'archipel d'origine.

Voir la vidéo sur le site de l'Agence des aires marines protégées : www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-educatives

Lors de la Cop 21 à Paris en 2015, un partenariat a été signé par la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Ségolène Royal et Edouard Fritch, Président du gouvernement de la Polynésie française, pour poursuivre la dynamique du réseau polynésien des aires marines éducatives et étendre la démarche à l'échelle nationale en respectant la philosophie du concept polynésien né aux Marquises.

¹ La fédération culturelle des Marquises Motu Haka, la communauté de communes des îles Marquises, l'école primaire de Tahuata appuyées par les partenaires institutionnels historiques que sont l'Agence des aires marines protégées et l'IFRECOR – initiative française en faveur des récifs coralliens.



2016-2017 : lancement de la phase pilote en France métropolitaine et en outre-mer

À la rentrée scolaire 2016-2017 a été lancé en parallèle de l'extension du réseau en Polynésie française, un programme national pilote pour la création de huit nouvelles aires marines éducatives (quatre en métropole et quatre dans les outre-mers).

Ce programme est coordonné par les ministères de l'environnement, de l'éducation nationale et des outre-mers. L'Agence des aires marines protégées, établissement public dédié à la protection du milieu marin assurera la mise en œuvre opérationnelle en partenariat avec les huit écoles sélectionnées, les collectivités locales et les associations volontaires. Dans les outre-mers, l'Agence sera appuyée par les comités locaux de l'IFRECOR. Dès septembre 2016, ces écoles commenceront à mettre en place des actions en vue d'une labellisation en 2017.

Un projet éco-citoyen

Le concept d'AME s'appuie sur trois piliers : « connaître, vivre et transmettre la mer ».

Cette démarche pédagogique est basée sur une gestion participative orchestrée par les élèves sur ce petit espace maritime.

Les écoles sont mises au cœur des dispositifs de gestion, de prise de décisions et d'actions en faveur de la protection du milieu marin.

Il s'agit aussi de renforcer la diffusion des connaissances scientifiques sur le milieu marin et de faire connaître les usages et la culture liés à la mer avec les professionnels.